



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Modernisation de la LQE :

Un exercice souhaitable et nécessaire, mais qui ne doit pas nuire à une adoption rapide de mesures visant la protection des milieux humides et hydriques

Montréal, le 26 février 2015 - Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) salue l'initiative du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, visant à amorcer la modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

La modernisation de cette Loi vieille de quarante ans est demandée depuis longtemps par le milieu environnemental. « Tout récemment encore, le FCQGED recommandait en commission parlementaire qu'une telle modernisation devait inclure une réforme de nos mécanismes d'information et de participation du public, ainsi que l'intégration de l'évaluation environnementale stratégique des politiques. La question du Fonds vert devrait également être abordée », soutient Jérôme Normand, président de l'organisme.

« Toutefois, l'annonce faite par le ministre Heurtel ne devrait pas servir de justificatif afin de repousser de trois années l'adoption d'une nouvelle loi sur la protection des milieux humides qui ne pourrait ainsi peut-être pas voir le jour dans le présent mandat de ce gouvernement », mentionne Priscilla Gareau, vice-présidente.

Aussi, le FCQGED entend-il participer pleinement et de façon constructive à l'ensemble du processus visant à la modernisation de notre régime d'autorisation environnementale de la LQE qui aura lieu au cours des prochains mois.

-30-

Pour information : M. Karel Ménard : (514) 396-2686 poste 701; portable (514) 647-3438